

07 jan 2005 -01:00

Deux produits à base d'encens doivent être retirés du marché

Le ministre de la Santé publique Rudy Demotte retire du marché deux produits à base d'encens. Bruno Tobbacq, Ministre de L'environnement, confirme: "Ces produits se consomment en dégageant dans l'atmosphère de trop fortes concentrations de benzène et de formaldéhyde, deux substances qui sont reconnues cancérigènes". Telle est la conclusion de l'enquête réalisée à la demande du Ministre Tobbacq par l'Institut flamand de recherche technologique (Vlaamse instelling voor technologisch onderzoek - VITO), ce qui confirme les résultats présentés par l'organisation de défense des consommateurs Test-Achats.

Le ministre de la Santé publique Rudy Demotte retire du marché deux produits à base d'encens. Bruno Tobbacq, Ministre de L'environnement, confirme: "Ces produits se consomment en dégageant dans l'atmosphère de trop fortes concentrations de benzène et de formaldéhyde, deux substances qui sont reconnues cancérigènes". Telle est la conclusion de l'enquête réalisée à la demande du Ministre Tobbacq par l'Institut flamand de recherche technologique (Vlaamse instelling voor technologisch onderzoek - VITO), ce qui confirme les résultats présentés par l'organisation de défense des consommateurs Test-Achats.

En novembre dernier, Test-Achats avait publié un article sur l'utilisation et les effets nocifs des désodorisants de maison. "Comme il s'agit d'un nouveau marché en constante expansion, nous n'avons pas hésité à charger un laboratoire agréé de refaire les mêmes tests", précise Bruno Tobbacq. Les résultats obtenus montrent qu'un type de bâtonnets d'encens et un autre de cônes d'encens dépassent après combustion les normes admises pour le formaldéhyde et le benzène. "Après l'enquête de Test-Achats, les producteurs avaient déjà par précaution retiré leurs produits des rayons de magasins, mais, à la lumière des derniers résultats, nous les retirons définitivement du marché en fonction du danger réel et établi pour la santé publique", ajoute Rudy Demotte. Il s'agit en l'occurrence des cônes d'encens Drake Floralis et des bâtonnets Ushuaia Fleur de Vanille. Ces deux produits ont été soumis à trois tests. Dans une première phase, il a été vérifié si les teneurs en formaldéhyde et en benzène dans le produit lui-même dépassaient les valeurs autorisées. Ce test s'est révélé négatif: aucune infraction aux normes en vigueur n'a été constatée. Ensuite, les substances dégagées à l'intérieur d'une habitation ont été mesurées après combustion des deux produits. Un dépassement a ici effectivement été relevé, par rapport aux normes de l'OMS. Dans la mesure où, dans une habitation, il peut toujours y avoir un effet cumulé avec les autres produits en présence, les tests ont été répétés dans un environnement expérimental standardisé. Dans ce cas également, les quantités autorisées de formaldéhyde et de benzène dans l'air étaient largement dépassées après combustion. En conséquence, le ministre de la Santé publique Rudy Demotte retire définitivement les deux produits du marché. "Par ailleurs, nous voulons rencontrer les producteurs dans les plus brefs délais", déclare le ministre Bruno Tobbacq. "Les substances entrant dans la composition de tels désodorisants ne dépassent pas les normes, mais ce qu'ils laissent dans l'air après combustion n'est pas sans danger." Bruno Tobbacq estime que le secteur a au moins le devoir de fournir davantage d'informations aux consommateurs sur la manière d'utiliser leurs produits sans dépasser les normes. Seule l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dispose de normes indicatives dans ce domaine et la Région flamande a été depuis novembre dernier parmi les premiers en Europe à développer des normes d'intervention. "Avec les Régions, nous recherchons depuis un certain temps déjà à optimiser la politique des produits dans la lutte contre la pollution domestique", poursuit Bruno Tobbacq. "Notre pays continuera dès lors à oeuvrer en faveur de la mise au point de normes européennes pour l'environnement au sein des habitations. Quand on sait que l'on passe environ 80 % de son temps à l'intérieur, il s'impose que producteurs et consommateurs soient davantage sensibilisés à l'usage des produits chimiques et à

leurs émanations."Plus d'informations:Vicky WillemsPorte-parole du ministre Tobback0473/30.31.20Karim
Imbourki porte-parole du ministre Demotte0475/53.33.41